

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis n° 190 :

Piscine de Colovray : « Demande d'un crédit de CHF 155'000.- TTC pour l'assainissement des filtres de traitement de l'eau des bassins »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission, composée des conseillères et conseillers Ines Abeya, Giovanni Alessandro, Pierette Chenevard, Jacques-Edouard Cornu, Yvan Cornu (président et rapporteur), Jean-François Füglistner et Petr Lukas, s'est réunie le jeudi 9 décembre à la piscine de Colovray.

Les commissaires remercient Monsieur Claude Uldry, municipal, et Monsieur Daniel Trotti, chef de la maintenance, de leur présence et de leurs explications. Leur proposition de se réunir sur place à la piscine de Colovray était tout à fait judicieuse afin que les commissaires puissent se rendre compte de visu de l'état des installations de filtrage à assainir.

Introduction et description du projet

Il s'agit d'un préavis technique qui a pour objet la demande de crédit destinée à financer le remplacement de composants permettant le filtrage de l'eau des bassins de la piscine de Colovray.

Après plus de 40 ans d'utilisation, cette installation composée de deux filtres, nécessite d'être assainie ; plusieurs composantes étant en fin de vie :

- la protection cathodique est devenue inefficace,
- le sable de quartz ne filtre plus correctement et
- les buses ne retiennent plus convenablement le sable.

La commission a été informée que l'eau de la piscine a toujours répondu aux normes en vigueur et que des contrôles très réguliers sont effectués. Il est cependant possible que des adjonctions supplémentaires de produits purificateurs d'eau (produits chlorés) soient dues au mauvais filtrage de l'eau.

Il s'agit également d'éviter une panne de l'installation de filtrage d'eau qui pourrait avoir des conséquences préjudiciables quant à l'exploitation de la piscine lors de la prochaine saison de mai à septembre 2011.

Dans cette optique, le calendrier prévu pour les travaux est approprié, l'installation sera prête pour une mise en service fin avril 2011.

Coût de l'opération

Sur la base de crédits cadres, le coût total des travaux s'élèvera à CHF 155'000 (TVA incluse).

Ce projet est prévu au plan d'investissement de la Municipalité.

Selon les informations fournies à la commission, il n'y a pas de risques de dépassement sur ces travaux dont les aspects techniques sont bien maîtrisés par une entreprise spécialisée (Fehlmann).

CHF 15'000 sont prévus pour le tableau électrique dont certaines composantes devraient également être remplacées pour répondre aux normes de l'OIBT.

Discussions et constatations sur place

La commission a été surprise de constater lors de la visite des installations, le fort état de corrosion des tuyaux au sortir des installations de filtrage et s'est rendue compte de l'impact possible sur la qualité de l'eau de baignade.

Lors de la discussion qui a suivi, le municipal a d'ailleurs relevé l'importance de la maintenance de telles installations et a admis que l'entretien avait probablement été sous-estimé par le passé.

Cependant, il a été confirmé à la commission que la durée de vie d'une telle installation de filtrage reste de plusieurs dizaines d'années, la durée d'amortissement de l'investissement sur 20 ans est tout à fait raisonnable car son prochain assainissement n'interviendra certainement pas avant.

Conclusion

Sur la base d'un préavis clair et bien préparé et suite à la visite des installations sur place, la commission estime unanimement qu'après plus de 40 ans d'utilisation, l'assainissement de l'installation de filtrage de l'eau de la piscine de Colovray est nécessaire.

L'installation actuelle ne fonctionne plus correctement, les travaux d'assainissement planifiés en mars et avril 2011 permettront donc aux baigneurs de profiter d'une eau d'excellente qualité dès l'ouverture en mai prochain. Il s'agit aussi d'éviter des pannes qui seraient préjudiciables à l'utilisation de la piscine durant la saison estivale.

La commission unanime vous invite donc, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Monsieur les Conseillers, à prendre la décision suivante.

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 190 concernant la demande d'un crédit de réalisation de CHF 155'000 TTC pour l'assainissement des filtres de traitement de l'eau des bassins de la Piscine de Colovray,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que le dit projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Un crédit de CHF 155'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer l'assainissement des filtres de traitement de l'eau des bassins de la Piscine de Colovray ;
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 « Dépense du patrimoine administratif », dépense amortissable sur 20 ans.

La commission

Inès Abeya
Giovanni Alessandro
Pierette Chenevard
Jacques-Edouard Cornu
Yvan Cornu (président et rapporteur)
Jean-François Füglistner
Petr Lukas